



Assemblée générale

Distr. limitée
30 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Deuxième Commission

Point 48 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement,
et préparatifs de la Conférence d'examen
de 2008**

**Projet de décision présenté par le Vice-Président de la Commission,
M. Martin Hoppe (Allemagne)**

Règlement intérieur provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

L'Assemblée générale, notant les dispositions figurant dans la note du Secrétaire général sur le projet d'organisation des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey¹, décide de recommander que la Conférence internationale de suivi adopte le règlement intérieur provisoire de la Conférence figurant dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général.

¹ A/63/345.

